

La tapisserie de Jean de Daillon

Autor(en): **Vaivre, Jean-Bernard de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale**

Band (Jahr): **87 (1973)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **12.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-746212>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La tapisserie de Jean de Daillon

par JEAN-BERNARD DE VAIVRE

Malgré l'existence de quelques ouvrages classiques¹, on ne dispose encore aujourd'hui que de travaux incomplets sur ce que l'on a coutume de nommer les tapisseries gothiques. On sait que l'on appelle gothiques les tapisseries produites en Europe occidentale de la fin du XIII^e siècle au milieu du XVI^e siècle, certains des caractères des tentures médiévales — absence de perspectives, coloris intenses à dominantes bleue et rouge, large emploi de l'élément floral — s'étant perpétués au cours de la première moitié du XVI^e siècle.

Une exposition² qui se tiendra à Paris à la fin de l'année 1973 permettra de contempler les plus belles et les plus caractéristiques des tapisseries de cette époque, conservées tant dans des collections particulières que dans les plus grands musées du monde.

En dépit des études récentes effectuées sur le sujet, certaines des tapisseries de cette période sont encore mal connues. La présence d'éléments héraldiques, qui n'ont pas été toujours estimés jusqu'ici à leur juste valeur, devrait permettre de faire progresser les recherches en la matière.

C'est le cas pour une très belle tapisserie conservée en Angleterre, à Montacute House³ dans le Somerset, et pratiquement inconnue en Europe continentale (fig. 1).

Cette tapisserie mesure 3 m 52 sur 2 m 80. Sur un fond de « mille fleurs » constitué de petits bouquets très serrés sur un champ à dominante bleue, un cavalier, en armure, sur un cheval caparaçonné tient, de la main droite, un étendard où figurent un loup lampassé et les initiales

I-E liées par des lacs — que l'on retrouve sur la bande qui orne le bord inférieur du caparaçon. En haut et à gauche du panneau est un écu écartelé, aux 1 et 4 d'azur à la croix engrelée d'argent, aux 2 et 3 de gueules fretté d'or au canton d'argent chargé d'un croissant de sable; sur le tout : de gueules à six écussons d'or (fig. 2).

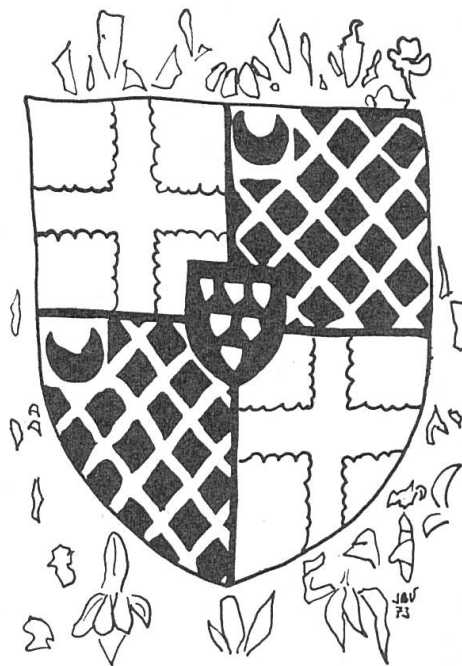


Fig. 2. Ecu de Jean de Daillon, seigneur du Lude, sur la tapisserie (dessin J. B. V.).

On a voulu voir dans ce cavalier l'un des neuf preux. Bien que ces personnages aient inspiré maintes fois ceux qui fournissaient aux liciers les cartons des tapisseries⁴, rien ne semble, ici, corroborer cette hypothèse. On ne manquera pas, en tout cas, de rapprocher cette tapisserie du dessin de la tenture de Pierre de Rohan, maréchal de Gié, en enseigne, dont Gaignières nous a conservé le souvenir⁵. Les initiales, comme la plupart des mono-

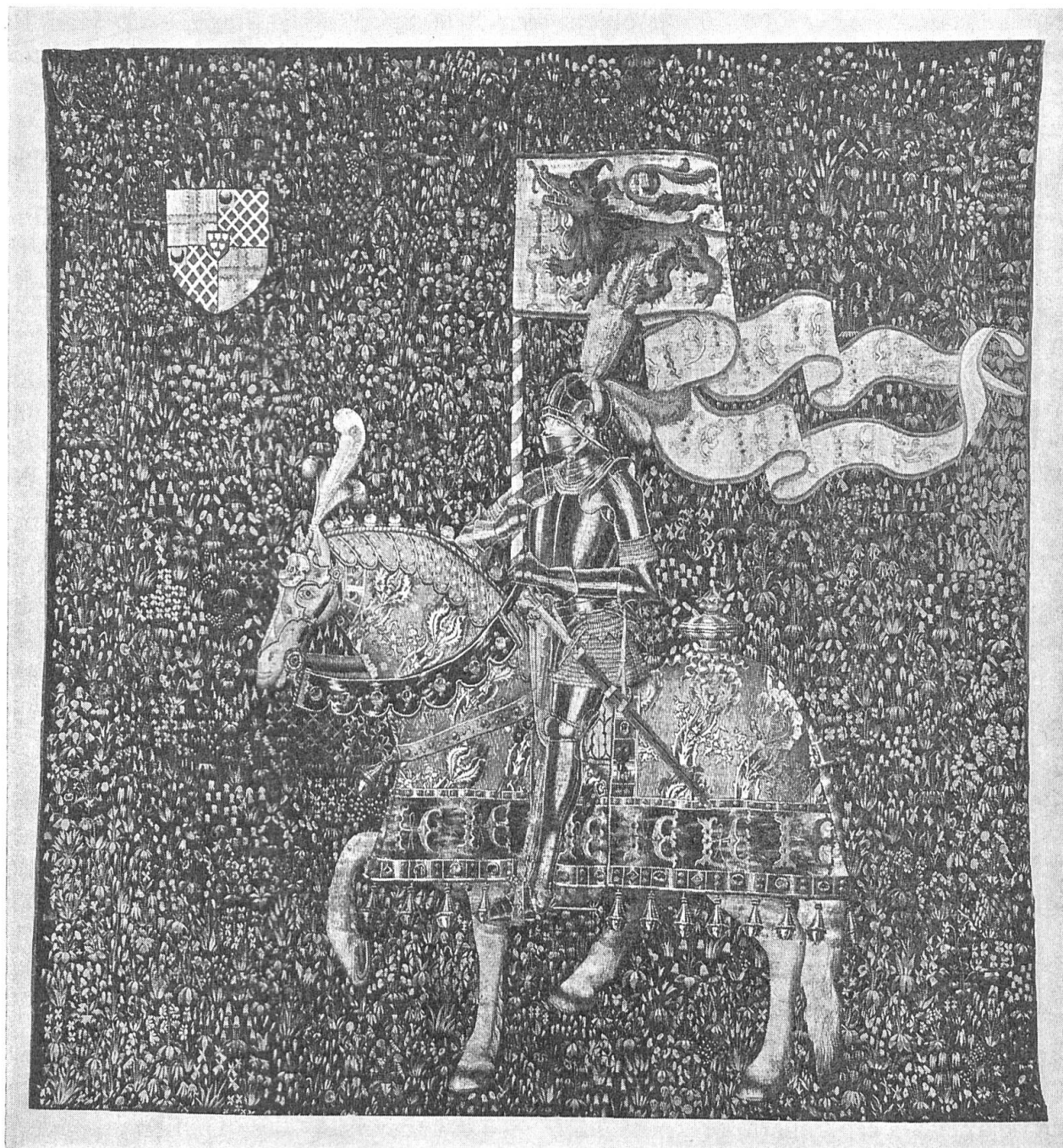


Fig. 1.

Tapisserie aux armes de Jean de Daillon, conservée à Montacute House en Grande-Bretagne.

Cette photographie, inédite, a l'avantage de montrer l'état de la tapisserie avant les restaurations qu'elle a subies. En effet, les bords latéraux ont été, depuis, rognés, la jambe postérieure droite du cheval refaite, et les deux extrémités de l'étendard raccourcies et arrondies. C'est dans l'état ci-dessus que cette tenture fut prêtée au Metropolitan Museum of Art de New York de 1916 à 1919. Cette tapisserie qui appartenait, il y a une quinzaine d'années, à sir Malcolm Stewart Bequest, avait été achetée, en 1935, à sir Edward Speyer.

Le tissage de cette tenture de laine et de soie est serré et régulier. Le champ est à dominante bleue, les fleurs rouges (œillets et coquelicots de trois tons) ou beiges (pensées). Le fond de l'étendard est beige, les lettres kaki et le loup rouge. L'armure est beige, bleue et vert foncé, avec des hachures longues et des effets très nuancés.

Il n'est pas impossible que ce panneau ne constitue qu'un fragment d'une suite plus vaste, qui se serait perdue.

grammes que l'on retrouve sur des objets des XIV^e et XV^e siècles — même ceux dont la provenance est établie avec certitude — ne peuvent pas être d'un grand secours.

Les armoiries, en revanche, permettent une identification certaine. Ce sont celles de Jean I^{er} de Daillon, seigneur du Lude.

Issu d'une famille dont l'origine est obscure mais qui semble issue des confins de l'Anjou et du Poitou (Daillon est un écart de la commune de Cerqueux de Maulevrier, arrondissement et canton de Cholet, dans le Maine et Loire), Jean de Daillon serait né à Bourges en 1413, et non, comme on l'a dit le 2 juillet 1423⁶. Rien de ce qui concerne ses trente premières années n'est établi avec certitude. On sait seulement qu'en 1430 il est à la cour de Charles VII. Quatre ans plus tard, il se nomme dans ses actes, seigneur de Fontaines, ce qui tendrait à prouver qu'il avait déjà épousé sa première femme Renée de Fontaines, fille de René seigneur de Fontaines-Guérin, dont d'autres sources disent qu'il ne l'épousa que le 28 juin 1443. En 1440, en tout cas, il est auprès du dauphin qu'il accompagne dans son expédition contre Jean IV d'Armagnac puis contre les Suisses. Chambellan du dauphin en 1445, il dut participer aux intrigues de ce dernier contre le roi, car, dès 1446, il est obligé de quitter la cour. Il retrouve son protecteur en Dauphiné, où il a déjà reçu la capitainerie de Roussillon. Il quitte néanmoins le dauphin en 1452 pour revenir auprès de Charles VII qui lui donne une compagnie de Cent lances. Présent à la bataille de Castillon qui marque la fin de la guerre de Cent Ans, il est chargé ensuite du rétablissement de la paix dans l'armée.

Disgracié à l'avènement de Louis XI, Daillon prend part à la Ligue du bien public. Il réussit à obtenir des lettres de rémission en 1466, et de nouveau la confiance du roi. Dès lors, on le retrouve, bailli du Cotentin de 1470 à 1473, gouverneur du Perche et d'Alençon, ambassadeur

en Roussillon pour signer avec Jean II d'Aragon la trêve du Canet puis le traité de Perpignan, gouverneur du Dauphiné en mars 1474, ambassadeur pour négocier avec le comte de Saint Pol l'année suivante, lieutenant du roi à Arras en mai 1477, capitaine du Quesnoy en juin 1478, bailli et gouverneur de Touraine en 1479. Il mourut à Roussillon, en Dauphiné, le 22 novembre 1481, d'autres disent en février 1482.

Homme de confiance de Louis, dauphin puis roi de France — qui l'appelait, parce qu'il trouvait des expédients à tout, « maître Jehan des habiletés » — Jean de Daillon, tout en servant son maître, s'enrichit considérablement⁷. Nanti de la vicomté de Domfront en avril 1477, il reçut aussi nombre de terres provenant du duc de Nemours : Condé, La Ferté-Milon, Luzarches. Vingt ans plus tôt, il avait acquis, de Guy de Carné, le château et les terres du Lude — dont il possédait déjà une partie — et dont lui et ses descendants portèrent dorénavant le nom.

Il épousa en secondes noces, le 18 août 1459, Marie de Laval, fille de Guy de Laval seigneur de Loué, et de Charlotte de Sainte Maure, dont il eut Jacques, seigneur et baron de Lude; François, écuyer, seigneur de la Cropte; Jeanne, femme de Jacques de Miolans; Louise, mariée à André de Vivonne; et Françoise, qui épousa Jacques, vicomte de Rohan.

Les armoiries des Daillon semblent avoir été, à l'origine, d'azur à la croix engrelée d'argent. Mais aucun sceau de Gilles de Daillon, père de Jean, qui aurait épousé le 29 octobre 1408 Jeanne de Lespine, fille aînée de Thibault, seigneur de Launay Gobin, et de Crespine de Fromentières, n'est parvenu jusqu'à nous⁸.

Un recueil du milieu du XV^e siècle, le célèbre armorial du héraut Berry⁹ comporte, dans la Marche d'Anjou, les armoiries de « Jehan Dallon » (fig. 3). L'écu est écartelé aux 1 et 4 d'azur à la croix engrelée d'argent, aux 2 et 3 d'or fretté de gueules, brisé au second quartier d'un

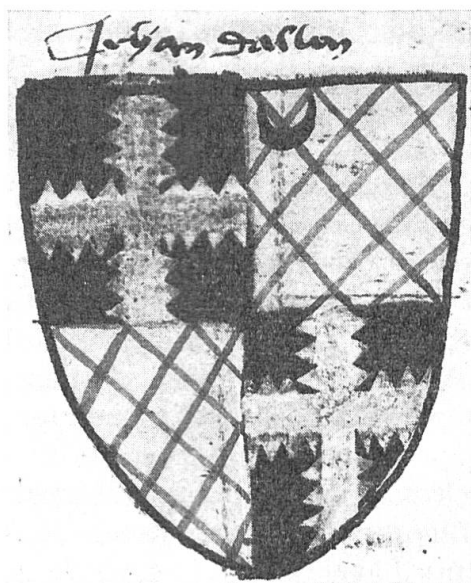


Fig. 3. Armoiries de Jean de Daillon, peintes dans l'armorial du héraut Berry (circa 1450).

croissant de sable. L'absence du canton au quartier 2 et du canton chargé du croissant au quartier 3 ne semble être qu'une erreur du héraut Berry dont les dessins sont d'une qualité très médiocre et d'une exactitude parfois toute relative. On notera, en tout cas l'absence d'un écu en abîme.

Cette absence d'écu en cœur est attestée par un sceau dont usait Jean de Daillon le 31 mars 1444¹⁰. Il s'agit d'un sceau rond, de 30 mm de diamètre, de type armorial. L'écu est écartelé, aux 1 et 4 à la croix engrelée, aux 2 et 3 échiqueté (et non fretté) au canton chargé d'un croissant. L'écu est penché, timbré d'un heaume à lambrequins et cimé d'un vol. La légende a disparu (fig. 4). C'est du même sceau dont devait user Jean de Daillon le 16 avril 1445¹¹.

C'est donc entre ce moment et le 12 juin 1451, date à laquelle il usait d'un nouveau sceau que Jean de Daillon modifia ses armoiries. Un registre conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris comporte en effet le dessin¹² d'un sceau utilisé par Jean de Daillon pour authentifier un acte du 12 juin 1451, qui ne nous est pas parvenu intact. Mais nous possédons une cire de ce sceau appendue à une quittance de pension du 20 février 1469 (1470, nou-



Fig. 4. Sceau de Jean de Daillon, en mars 1444. Il n'y a pas d'écu en abîme (photo J. B. V.).

veau style). Sceau rond, de type armorial, de 47 mm de diamètre¹³. L'écu est écartelé, aux 1 et 4 à la croix engrelée, aux 2 et 3 fretté au franc canton chargé d'un croissant, et, sur le tout chargé d'un écu à six écussons posés 3, 2, 1. L'écu est penché, timbré d'un heaume cimé d'un chien ou d'un loup dans un vol, supporté par deux lions. Légende : ...AN.....DAILLON.. (fig. 5). Les armoiries qui figurent sur ce sceau sont celles qui ornent le coin supérieur gauche de la tapisserie conservée à Montacute House¹⁴.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher pour quelles raisons Jean de Daillon a modifié, entre 1445 et 1451, ses armoiries et ce que sont les diverses partitions de son écu, dont personne ne dit jamais rien. Il est vrai que les origines des Daillon sont fort obscures et que les recherches sont rendues d'autant plus difficiles que l'on se



Fig. 5. Sceau de Jean de Daillon en 1469. L'écartelé est chargé d'un écu Mathefelon. Ce sont ces armes qui figurent sur la tapisserie (photo J. B. V.).

heurte, avant 1430, à de nombreux actes faux ou falsifiés...

Il semble cependant possible d'affirmer que les armes frettées au franc canton étaient celles de Jeanne de Lespine, sa mère ¹⁵.

Quant aux armes de gueules à six écussons d'or que Jean de Daillon ajouta sur son écartelé entre 1445 et 1451, ce sont celles de la très ancienne maison des Mathefelon, en Anjou, qui les tenait elle-même des Mayenne. On trouve les armes Mathefelon blasonnées ou peintes dans de nombreux armoriaux du Moyen Age ¹⁶.

Hors le fait que Jean de Daillon aurait eu une bisaïeule Mathefelon — fait qui à lui seul ne l'autorisait pas à en relever les armes, cette famille n'étant pas éteinte — c'est la saisine du fief de La Cropte ¹⁷, dans les années 1450, fief des Mathefelon depuis le XI^e siècle ¹⁸, qui semble avoir décidé Jean de Daillon à charger en abîme ses armes de l'écu de gueules aux six écussons d'or.

Si l'identification Daillon avait déjà été avancée pour la tapisserie de Montacute ¹⁹, le choix a été laissé entre les divers membres de cette famille prénommés Jean ou Jacques. Il est possible d'être plus précis et d'affirmer que les armes qui figurent sur la tapisserie conservée en Grande-Bretagne sont celles que porta, exclusivement, Jean I^{er} de Daillon entre 1450 et la fin de l'année 1481 ²⁰. L'attribution de ces armes à l'un de ses fils n'est pas soutenable, aucun de ses enfants n'ayant porté les armes de son père :

On sait peu de choses de François qui n'avait guère que 25 ans environ en 1500. Seigneur de La Cropte, il participa aux guerres d'Italie : sa présence est attestée à Avellino, à Canossa en 1502 et à Gaête. Il défendit le Garigliano avec Bayard. En 1508, il est en Vénétie. Il y mourra quatre ans plus tard à la bataille de Ravenne. Il devait briser les armes de son père, selon les coutumes.

Son frère aîné Jacques, seigneur puis baron du Lude, dut naître vers 1470. Il fut, dans sa jeunesse, à la bataille de Saint-

Aubin du Cormier en juillet 1488. En Italie dès 1495, il s'y distingua à Brescia dont il était gouverneur, et où il fut assiégé, en vain, par 6000 hommes. Sénéchal d'Anjou en 1512, il est à Marignan trois ans plus tard. Chambellan de François I^{er} en 1521, il résiste cette année-là aux Espagnols qui l'assiègent dans Fontarabie. Blessé en 1525, il mourra à Illiers en 1532. Il avait épousé en 1491 Jeanne d'Illiers, dont il avait eu un fils, aussi prénommé Jean.

Jacques de Daillon portait les armes écartelées de son père, mais il avait substitué au quartier 3 les armes de Montmorency Laval : d'or à la croix de gueules accompagné de seize alérions d'azur, brisées d'un franc quartier d'azur au lion d'or semé de fleurs de lis du même qui est Beaumont-le-vicomte. Les armes de Jacques de Daillon comportaient donc, au 3, un quartier Laval-Loué qui rappelait les armes de sa mère. Ce sont ces armes qui figurent sur son sceau, mais, par la faute du graveur — ce qui n'est pas rare ²¹ — la composition a été complètement inversée (fig. 6) ²². Il s'agit bien d'une inversion lors de la gravure, car, hors le fait que le blason ainsi composé est héraldiquement incorrect, l'erreur fut remarquée et Jacques se fit retailler un autre sceau où les armes firent l'objet de soins plus attentifs ²³.

Ces dernières armoiries se retrouvent sur des objets qui ont appartenu à Jacques de Daillon. Il existe, entre autres, quelques manuscrits dont le premier folio est orné



Fig. 6. Sceau de Jacques de Daillon en 1523. L'écu a été inversé (photo J. B. V.).

d'un cartouche aux armes de Jacques (fig. 7). Ces manuscrits n'ont pas été composés pour lui, d'autant que certains semblent antérieurs à sa naissance; il y a seulement fait ajouter ses armoiries en guise d'ex-libris. C'est le cas d'un manuscrit d'une traduction de Boccace par Laurent de Premierfait (fig. 8)²⁴ conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, d'un Pétrarque de la bibliothèque de l' Arsenal²⁵ et d'une vie de Pompée également à la B. N.²⁶ Ce dernier manuscrit est contemporain de Jacques de Daillon, mais l'étude attentive des vignettes montre qu'il n'a pas non plus été exécuté pour lui (fig. 9).

Quoi qu'il en soit, le nom de Jacques de Daillon n'a jamais été évoqué pour l'un d'entre eux. On a voulu les attribuer à Jean I^{er}, à Jean II ou à François II²⁷, qui ont porté — leurs sceaux l'attestent — des armoiries différentes. Cet article est donc une occasion de rendre à Jacques ce qui fut à lui.

Une fois de plus, l'héraldique permet de donner d'utiles précisions sur les possesseurs d'objets d'art: manuscrits de Jacques de Daillon, et surtout tapisserie de Jean I^{er}, seigneur du Lude, son père.

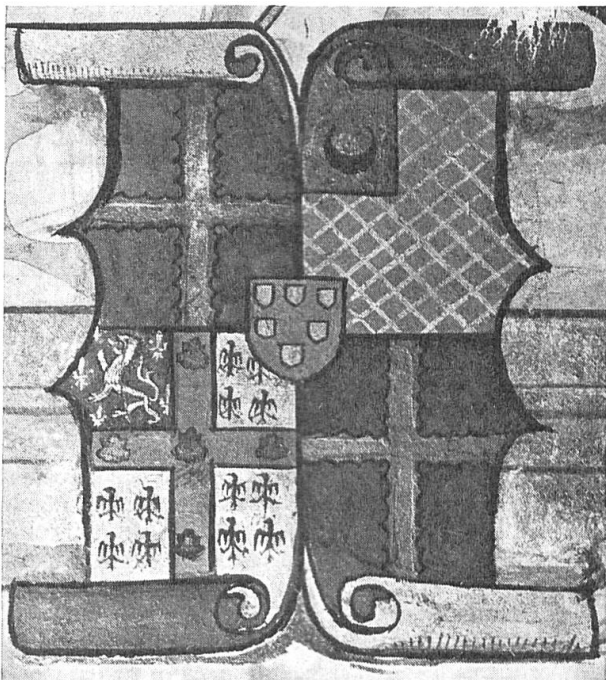


Fig. 7. Cartouche aux armes de Jacques de Daillon, sur le ms. fr. 732 (photo J. B. V.).

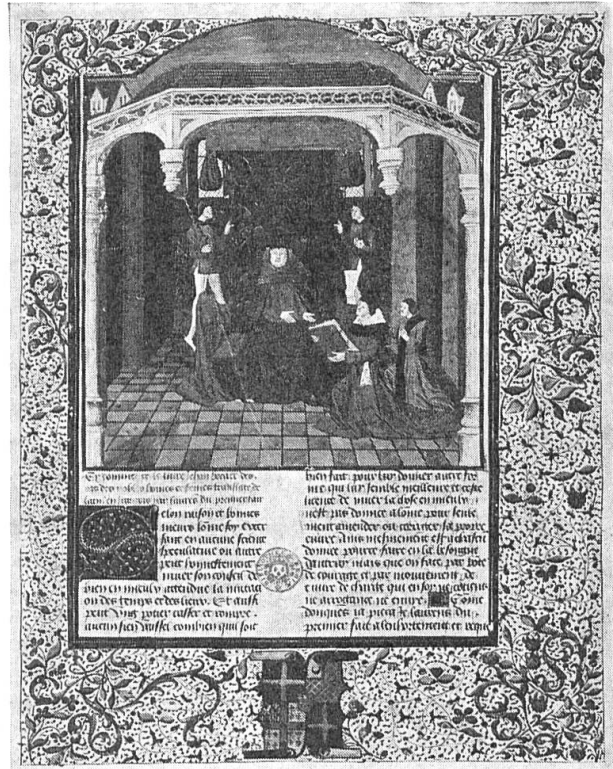


Fig. 8. Premier folio d'un manuscrit de la traduction française de Boccace par Laurent de Premierfait (ms. fr. 127). Le cartouche est aux armes de Jacques, et non de Jean I^{er} de Daillon (photo B. N.).



Fig. 9. Premier folio d'un manuscrit d'une vie de Pompée (ms. fr. 732). Le cartouche aux armes de Jacques de Daillon a été rajouté (photo J. B. V.).

L'étude du blason qui est figuré sur la tenture de Montacute permet d'avancer irréfutablement que celle-ci fut, sinon faite, du moins commencée, entre 1450 et 1481.

On avancera même une hypothèse : cette tapisserie pourrait avoir été commandée à Arras en 1477. C'est en effet Jean de Daillon qui fut nommé, par Louis XI, lieutenant du roi à Arras après la prise de la ville sur les Bourguignons, par lettres du 6 mai 1477. Tous les auteurs s'accordent pour affirmer que ce fut l'époque à laquelle Jean de Daillon s'enrichit le plus considérablement. Il resta deux années en Artois et en Picardie où il reçut d'ailleurs la charge de capitaine du Quesnoy le 8 juin 1478. Il n'est pas impossible que le lieutenant du roi ait alors commandé — ou se soit fait offrir — une tenture le représentant en armes. On sait en effet qu'Arras compta, dès le XIV^e siècle, de nombreux ateliers dont les liciers travaillaient pour la cour de Bourgogne²⁸. On pense aujourd'hui que si la prise de la ville par les Français marqua le déclin des ateliers, ces derniers n'en poursuivirent pas moins leur production pendant des années. La tenture de Montacute serait donc un témoignage de la production d'Arras après la chute du duché de Bourgogne.

Ce n'est pour l'instant qu'une hypothèse, mais c'est une direction de recherche à ne pas négliger.

¹ GUIFFREY, G. : *Histoire de la tapisserie depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours*. Tours, 1886, in-4^o.

GÖBEL, Heinrich : *Die Wandteppiche*. Leipzig, 1923-1934, 3 vol. in-4^o.

WEIGERT, Armand : *La tapisserie*. Paris, 1956, in-12^o.

² *Chefs-d'œuvre de la tapisserie du Moyen Age et de la Renaissance*. Grand Palais, 26 octobre 1973-7 janvier 1974.

³ Montacute House, Yeovil, Somerset. C'est aujourd'hui un intéressant musée qui dépend du *National trust for places of historic interest or natural beauty*. Ce musée est installé dans un château reconstruit au début du XVII^e siècle par sir Edward Phelips, « speaker » aux Communes.

⁴ L'une des plus belles tapisseries connues est celle des neuf preux du Metropolitan Museum. On verra à ce sujet :

RORIMER, James et FREEMAN, Margaret B. : *The nine heroes tapestries at the Cloisters*. New York, 1953, in-8^o.

Sur un aspect particulier :

VAIVRE, J. B. de : *Les armoiries des neuf preux*. A paraître dans les AHS, 1974.

⁵ Gaignières a fait dessiner une « tapisserie du château du Verger en cinq pièces » sur laquelle a été représenté un seigneur dans toutes les phases de sa carrière militaire. L'une de ses pièces représente Pierre de Rohan maréchal de Gié, à cheval, en costume d'enseigne, tenant un étendard du même genre que celui de la tapisserie Daillon : on y voit le bourdon de pèlerin et la coquille ainsi que deux F affrontés. Ces aquarelles sont conservées au Cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale, sous la cote Oa 15 res. f^o 99. Voir BOUCHOT, Henri : *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières*. Paris, 1891, t. I, p. 94, n^{os} 808-812.

⁶ La généalogie de Daillon se trouve dans la plupart des ouvrages généalogiques classiques : Père ANSELME : *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France ...* Paris, 1726, in-f^o, t. VIII, p. 189 ; MORERI : *Le Grand dictionnaire historique...* édit. de 1732, t. III, p. 159 ; mais la plus complète et la plus exacte semble être celle qui figure dans BEAUCHET FILLEAU : *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou...*, Poitiers, 1891-1896, 2^e édit., in-8^o, t. III, p. 11 sq.

On amendera toutefois certaines de ses données grâce aux excellentes notices de ROMAN D'AMAT : *Nouveau dictionnaire de biographie française...*, t. V, col. 1499 sq.

⁷ Dans les *Mémoires de messire Philippe de Comines seigneur d'Argenton où l'on trouve l'histoire des rois de France Louis XI et Charles VIII...* nouvelle édition revue... par messieurs Godefroy augmentée par M. l'abbé Lenglet du Fresnoy, Londres et Paris, 1747, 4 vol. in-4^o, on lit, t. I, p. 304, quelques traits qui dépeignent fort bien Daillon : « Comme je voulus monter à cheval, se tourna près de moi monsr du Lude qui estoit fort agréable au roi en aucunes choses et qui fort aymoit son bien particulier... Il avait été nourry avec le roi en sa jeunesse. Il luy savoit fort bien complaire et estoit homme très plaisant... » Et Lenglet du Fresnoy ajoute en note : « On voit des lettres où le roi lui disait « Faites bien du Maître Jean, je ferai bien du maître Louis. »

⁸ BEAUCHET FILLEAU : *ibid.*

⁹ L'armorial du héraut Berry, composé vers 1450 par Gilles Le Bouvier dit Berry est conservé à la Bibliothèque Nationale sous la cote ms. fr. 4985. Il a été édité médiocrement : *Armorial de France, Angleterre... texte complet publié pour la première fois d'après le manuscrit...* par M. Vallet (de Viriville). Paris, 1866, in-8^o, n^o 689.

¹⁰ Bibliothèque Nationale. Collection Clairambault, registre 39, d. 2875. L'intitulé et le protocole final de l'acte sont les suivants : « Nous Jehan de Daillon seigneur de Fontaines conseiller et chambellan de monsr le daulphin confessons avoir eu et receu... Donné en tesmoing de ce soubz noz scel et signe de nre main le dernier jour de mars lan de la nativité nre snr mil ccccxlviij. » Le sceau a été inventorié dans DEMAY, G. : *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault* Paris, 1885, in-4^o, t. I, n^o 3106.

¹¹ Cet acte de 1445, conservé dans le registre 157 du même fonds, d. 4281, n^o 65, comporte l'intitulé et l'eschatohole suivants : « Je Jehan de Daillon, seignr de Fontaines conseiller et chambellan de monsr le

daulphin confesse... Tesmoing mes scel et signe de main cy mis le xvj^e jour d'avril lan mil cccc quarante cinq après Pasques.» Il comporte un fragment de sceau armorié, dont on ne distingue plus que les quartiers 1 et 2, du même type que le précédent.

¹² B. N., Pièces originales, t. 960, p. 185.

¹³ B. N., Clairambault, t. 157, d. 4281, n° 67 : « Nous Jehan Daillon, seignr du Lude, conseiller et chambellan du roi nre sire, confessons... En tesmoing de ce nous avons seign ces pntes de nre main et fait sceller de nre scel le xx^e jour de fevrier lan mil cccc soixante neuf. » Le sceau a été inventorié dans DEMAY : *op. cit.* n° 3107. De ce sceau, Jean de Daillon usait encore le 28 octobre 1477 lorsqu'il donnait quittance au receveur ordinaire de Domfront. Pièces originales t. 960, d. 2189, p. 18. Cf. ROMAN, J. : *Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales au cabinet des titres à la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1909, in-4°, n° 3828.

¹⁴ Le quadrupède qui cime le heaume sur le sceau de Jean de Daillon est-il le même que le loup qui figure sur la tapisserie ? Rien ne permet de le prouver.

¹⁵ DENAIS, J. : *Armorial général de l'Anjou*. Angers, 1885, in-8°, t. II, p. 15, citant le ms 993 de la Bibliothèque d'Angers (du XVII^e siècle), attribue les armes frettées au canton chargé du croissant à la famille de Lespinau de Landeronde. Il peut y avoir erreur de graphie et confusion de Lespine et Lespinau. On se reportera plutôt à :

ANGOT, Abbé A. : *Armorial monumental de la Mayenne*. Laval, 1913, in-4°, p. 242, qui dit : « Antoinette de Daillon (fille aînée de Jacques de Daillon et de Jeanne d'Illiers) écartelait ses armes de celles de Jeanne de L'Espine sa bisaïeule. » A l'appui de son affirmation, il cite un travail intitulé *Statue tombale du Lude*, du docteur Candé. Jean-Baptiste Candé, a bien publié, autour de 1900, de nombreuses études historiques et archéologiques sur la région du Lude mais celle que cite Angot ne semble pas avoir vu le jour.

¹⁶ Les armes de Foulques, Thibault et Geoffroy de Mathefelon qui vivaient à la fin du XIII^e siècle se trouvent dans l'armorial dit de Vermandois que nous comptons publier à la suite de l'armorial d'Urfé, de la fin du XIV^e siècle, et où les armes Mathefelon se retrouvent aussi. Au XV^e siècle, les armoriaux Berry (n° 679 de l'édition précitée) et Navarre donnent également les armes de cette famille, éteinte au XVI^e siècle.

¹⁷ La Cropte : canton de Meslay, arrondissement de Laval.

¹⁸ ANGOT, Abbé A. : *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*. Laval, 1903, t. I, p. 837-840 dit que Foulques de Mathefelon fit, avant la fin du XI^e siècle, des donations à l'Abbaye de Saint-Aubin. Depuis, la terre resta à cette famille jusqu'au milieu du XV^e siècle où elle fut acquise par Jean de Daillon que l'on voit, dès 1459, y réclamer des bois-seaux de seigle.

¹⁹ KJELLBERG, Pierre : *La tapisserie gothique, sujet de constantes recherches : nouveaux trésors divulgués*, in « *Connaissance des Arts* », n° 142, 1963, p. 142-160.

²⁰ Comme on l'a dit, la date précise de la mort de Jean de Daillon n'est pas connue. Elle se situe à la fin de 1481, très certainement. CANDÉ, J. B. : *Inventaire sommaire d'un certain nombre de documents manuscrits conservés aux archives du château du Lude* in *Revue du Maine*, Le Mans, 1895, in-8° p. 90 sq. cite une adjudication du 25 mai 1481 passée par Jean de Daillon (n° 89) et

un accord de Marie de Laval, sa veuve du 20 juin 1482 (n° 90). D'autre part, ANGOT : *Dictionnaire ... dit*, t. I, p. 840, qu'en 1481 Marie de Laval était tutrice de ses enfants. Il est donc probable que Jean de Daillon décéda, comme cela a été dit, le 22 novembre 1481.

²¹ VAIVRE, J. B. de : *Les sceaux et les armes d'Eudes III duc de Bourgogne* in *Archivum Heraldicum*, 1967, n° 4, p. 55-58.

²² B. N.; Pièces originales, t. 960, d. 21189, p. 32, 42. ROMAN : *op. cit.* n° 3826. Il s'agit d'un sceau appartenant à une quittance du 13 février 1522. L'écu est écartelé, au 1 d'un fretté au canton senestre chargé d'un croissant, aux 2 et 3 d'une croix engrelée, au 4 d'une croix cantonnée d'alérions. Légende : JACQUES DE DAILLON. D'autres actes des 19 février et 24 juillet 1523 (*ibid.*), ROMAN n° 3827 portent un sceau identique. Ils sont intitulés au nom de « Jacques de Daillon, chlvr, seignr et baron du Lude, seneschal d'Anjou, conseiller et chambellan ordinaire du roi »...

²³ B. N. Coll. Clairambault, t. 157, d. 4281, n° 68. L'acte est revêtu d'un sceau sous papier, rond, de 43 mm de diamètre et de type héraldique. L'écu en bannière est écartelé, aux 1 et 4 à la croix engrelée, au 2 d'un fretté au franc canton, au 3 de Laval-Loué, sur le tout un écu chargé de six écussons. DEMAY : *op. cit.*, n° 3105.

²⁴ B. N., ms. fr. 127. Manuscrit en velin de 312 folios du dernier quart du XV^e siècle. De 465 sur 345 mm, le manuscrit est orné de grandes peintures avec encadrement de rinceaux peints et dorés au début de chaque ligne. La reliure, en veau fauve, est marquée de deux G entrelacés et surmontés d'une fleur de lis : l'ouvrage vient de la bibliothèque de Gaston d'Orléans. Au bas du premier folio (fig. 8) est peint un cartouche aux armes de Jacques.

²⁵ Bibliothèque de l'Arsenal, n° 5065. Manuscrit en parchemin, de 172 folios de 348 sur 210 mm, orné de 56 miniatures. Au premier folio, un cartouche identique à celui du manuscrit précédent. Cf. *Catalogue Général des Manuscrits des Bibliothèques de France, Arsenal*, t. V, p. 33.

²⁶ B. N., ms. fr. 732. In-folio de 362 folios, du début du XVI^e siècle, orné de miniatures de qualité médiocre. Au bas du premier folio (fig. 9), est peint un cartouche aux armes de Jacques de Daillon (fig. 7).

²⁷ En ce qui concerne le premier des manuscrits, PARIS, Paulin : *Les manuscrits français de la bibliothèque du roi*. Paris, 1842, in-8°, t. I, p. 233, dit que le premier possesseur de ce manuscrit fut Jean de Daillon mort en 1481. Hors le fait que Paris n'a pas su lire les armes du cartouche, il n'a pas vu que celui-ci était un ajout postérieur. BOZZOLO, Carla : *Manuscrits et traductions françaises d'œuvres de Boccace dans les bibliothèques de France*. Padoue, 1968, in-8° l'a suivi. Quant au manuscrit de la vie de Pompée et de Cicéron (BN, ms. fr. 732) Paulin Paris : *op. cit.*, t. V, p. 431, pensait que le cartouche armorié rappelait sa possession par François de Daillon marquis d'Illiers et gouverneur de Gaston de France, dans la bibliothèque de qui il passa par la suite. Cela ne se peut soutenir, François de Daillon ayant eu des armes différentes.

²⁸ WEIGERT, A., *op. cit.*, p. 4263. On ne manquera pas non plus de se reporter aux études de monseigneur Lestoquoy sur les tapisseries d'Arras.